

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté et le Mois de la prévention de la fraude 2023 #MPF2023

BURLINGTON, ONTARIO, CANADA, March 1, 2023 /EINPresswire.com/ -- Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) est un fier membre du Forum sur la prévention de la fraude présidé par le Bureau de la concurrence, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre antifraude du Canada. Tous les mois de mars, le Collège sensibilise le public sur les risques en matière de fraude à l'immigration et indique où trouver les outils de prévention de la fraude sur son site Web. Cette année, le Collège est fier de participer à sa 10e campagne annuelle du Mois de la prévention de la fraude.



Pour de nombreux candidats à l'immigration au Canada, le fait de recourir à un consultant en immigration ou en citoyenneté titulaire d'un permis qui les aide à comprendre le processus d'immigration est un pas vers un avenir meilleur. Ainsi, le Collège encourage les immigrants potentiels à vérifier le statut d'un consultant en immigration au moyen du registre public du Collège disponible sur son site Web ou sur l'application mobile du Collège qui peut être téléchargée à partir de la boutique d'applications d'Apple ou de Google Play en cherchant « CICCC CCIC ».

Une page consacrée à la prévention de la fraude se trouve également sur le site Web du Collège, sous « Protection du public ». Celle-ci contient des ressources éducatives comme les meilleurs conseils pour prévenir la fraude à l'immigration ainsi qu'un guide du consommateur fournissant des questions à poser aux consultants en immigration avant d'accepter leurs services.

Au cours du Mois de la prévention de la fraude, la campagne de sensibilisation du Collège a pour but d'informer les personnes se trouvant au Canada et à l'étranger des risques de faire affaire avec des praticiens non autorisés qui se font passer pour des consultants en immigration en vue de soumettre des demandes d'immigration. La campagne publicitaire mondiale du Collège menée sur les médias numériques véhicule son message antifraude, s'assurant ainsi d'informer les personnes les plus à risque des mesures à prendre pour se protéger contre les praticiens non

autorisés.

« Notre campagne du Mois de la prévention de la fraude fait partie intégrante de la stratégie du Collège visant à lutter contre les praticiens non autorisés cherchant à cibler les personnes espérant pouvoir un jour élire domicile au Canada », a affirmé John Murray, président et chef de la direction du Collège. « Nous sommes ravis de travailler en partenariat avec les missions du Canada à l'étranger et le Forum sur la prévention de la fraude pour faire connaître le Collège auprès des immigrants potentiels et les aider à ne pas devenir victimes de fraude à l'immigration. »

« Le Canada accueille des centaines de milliers d'immigrants et de réfugiés chaque année. Nombre d'entre eux s'en remettent à des consultants en immigration professionnels et à des avocats pour les guider tout au long du processus d'immigration », a indiqué l'honorable Sean Fraser, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. « Malheureusement, la fraude à l'immigration demeure un problème grave. Le Mois de la prévention de la fraude est une excellente occasion d'aider les nouveaux arrivants éventuels à déceler les signes de fraude en vue de la reconnaître, rejeter ou signaler. J'encourage tous les immigrants potentiels à en apprendre davantage sur le sujet et à se tenir informés. En plus du site Web du Collège, vous trouverez également d'autres renseignements sur les types courants d'arnaques liées à l'immigration et où signaler une fraude en matière d'immigration à [Canada.ca/fraude-immigration](https://www.college-ic.ca/fraude-immigration) ».

Prenez part à la lutte contre la fraude à l'immigration. Consultez le site Web du Collège (www.college-ic.ca) pour en savoir plus, abonnez-vous à nos comptes de médias sociaux, partagez nos conseils sur la prévention de la fraude et utilisez les mots-clés ci-dessous.

#MPF2023

#ImmigrationCanadienne

-30-

À propos du Collège

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

Tout consultant en immigration qui fournit des services d'immigration ou de citoyenneté canadienne, au pays ou à l'étranger, doit détenir un permis du Collège.

Pour en savoir plus, consultez www.college-ic.ca.

Responsable des relations de presse

Michelle Garrett

Directrice par intérim, Communications et relations avec les parties prenantes

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

mgarrett@college-ic.ca

Téléphone : 1-877-836-7543

Michelle Garrett

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

+1 877-836-7543

mgarrett@college-ic.ca

This press release can be viewed online at: <https://www.einpresswire.com/article/619531671>

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.

© 1995-2023 Newsmatics Inc. All Right Reserved.